

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

## DÉCISION

numéro
CCDC 200330 029

portant sur

### TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTES DU SALON DES MÉTIERS D'ART POUR L'ANNÉE 2020

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 7°,

**VU** la délibération n° CC\_20171130\_004 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT sus-visé,

**VU** l'arrêté n° 2015\_031 portant création de la régie de recettes « Salon des Métiers d'Art »

**VU** la décision n°CCDC\_190322\_022 du 22 mars 2019 relative aux tarifs de la régie de recettes du Salon des métiers d'art pour l'année 2019,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De fixer les tarifs de la régie de recettes du Salon des métiers d'art pour l'année 2020 comme suit :

Tarifs de location des stands :

Taille du stand	Tarif exposants	Tarif Spécial Collectifs *
Stands 6m <sup>2</sup> (3m L x 2m P)	200 euros	160 euros
Stands 6m <sup>2</sup> avec angle	240 euros	200 euros
Stands 8m <sup>2</sup> (4m L x 2m P)	250 euros	210 euros
Stands 8m <sup>2</sup> avec angle	270 euros	230 euros
Stands 9m <sup>2</sup> (3m L x 3m P)	300 euros	260 euros
Stands 9m <sup>2</sup> avec angle	320 euros	280 euros
Stands 12m <sup>2</sup> (4m L x 3m P)	360 euros	320 euros
Stands 12m <sup>2</sup> avec angle	400 euros	360 euros

\* Tarifs réservés aux membres de collectifs d'artisans métiers d'art ou d'artistes reconnus

Un acompte de 50 € sera demandé à l'issue du comité de sélection afin de confirmer l'inscription, il sera encaissé et cela dans le but de limiter les désistements. Cet acompte viendra en déduction du montant total de la facture.

En cas d'annulation en dehors des délais, l'acompte ne sera pas restitué

Tarif de location de l'espace buvette-restauration

Le prestataire choisi pour gérer l'espace restauration/buvette bénéficiera d'une surface de 18m<sup>2</sup> + 6m<sup>2</sup> + 13m<sup>2</sup> pour accueillir et servir le public, ainsi que de deux petits locaux pour la préparation culinaire et la plonge ; il bénéficiera de la mise à disposition d'une banque réfrigérée et de deux comptoirs de service,

Le tarif de location de cet espace et de ces matériels est fixé à la somme de 600 euros qui sera facturée au prestataire en fin de salon,

Tarifs de la billetterie :

- Tarif normal : 2 euros,
- Tarif réduit : 1 euro,
- Tarifs réduits : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, groupes de 10 personnes, accompagnants des agents de la Ville de Lodève ou de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (une personne adulte par agent + enfants),

Tarif des ateliers adultes et enfants :

Une participation de 2 euros sera demandée pour chaque atelier afin de répondre aux coûts de matières premières (cuir, terre, bois, verre, papiers, pâte à modeler, peinture, terre...),

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le trente mars deux mille vingt,

Le Président,  
Jean TRINQUIER COMMUNAUTÉ  
  
DE COMMUNES  
LODÉVOIS ET LARZAC

1, Place Francis Morand - 34700 LODEVÉ  
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40  
contact@lodevoisetlarzac.fr  
www.lodevoisetlarzac.fr